



FORMATION CONTINUE OBLIGATOIRE

FCO MARCHANDISES

Contexte :

A compter de la mise en place du contrat de progrès dans le transport, tout conducteur(trice) de véhicules de transport de marchandises, doit tous les 5 ans, suivre une FCO (Formation Continue Obligatoire) lui permettant de procéder à une mise à jour de ses connaissances dans le domaine théorique et pratique.

Objectifs :

Permettre au conducteur, à partir d'un bilan de ses connaissances et compétences :

- de se perfectionner à une conduite rationnelle axée sur les règles de sécurité
- d'actualiser ses connaissances en matière de réglementation du transport ainsi que de santé, sécurité routière, sécurité environnementale, service et logistique
- d'améliorer ses pratiques dans ces domaines.

Personnes concernées :

Tout conducteur(trice) de véhicules de plus de 3.5 tonnes de Poids Total Autorisé en Charge (PTAC), aussi bien en transport public qu'en transport privé de marchandises.

Pré requis :

Conducteur titulaire des permis de conduire des catégories C ou CE en cours de validité ou des permis reconnus en équivalence conformément aux articles R 222-1, R 222-2 et R 222-3 du code de la route.

Justifier de la régularité de sa situation au regard des obligations de formation professionnelle des conducteurs.

Dispensateurs de formation :

Formateurs Fauvel formation agréés par la DREAL

Dispositif de suivi:

Feuille d'émargement par demi-journée

Attestation de stage

Durée du stage : 35 heures

Méthodes et moyens pédagogiques :

Cours théoriques et pratiques. En cours collectifs et/ou E-Learning.

Sur la route, sur véhicule et/ou sur simulateur pour la conduite.

Responsable pédagogique :

Vincent TAROZZI

Mode de validation :

Attestation de FCO

Carte Qualification Conducteur

CONTENU DE LA FORMATION

Accueil et présentation de la formation

Bilan des connaissances

ECO-Conduite - Evaluation de conduite - Commentaires individualisés

- o Optimisation de carburant, diminution des coûts d'entretien du véhicule, diminution de la sinistralité, diminution des rejets de CO2.
- o Utilisation d'ECOPILOTE, outil d'analyse de la conduite.
- o Règle d'utilisation d'une boîte de vitesses robotisée.

Réglementation

- o Actualisation des connaissances en matière de réglementation.
- o Le chargement, règles relatives à l'arrimage.
- o Modalités pour circuler à 44 t en France.
- o Rédaction des différents documents de transport.
- o Utilisation du chronotachygraphe numérique.

Santé du conducteur

- o Hypovigilance.
- o Ergonomie au poste de conduite.

- o Hygiène de vie (alcool, drogue, médicament).
- o Secourisme.

Sécurité routière

- o Les risques liés à la conduite des véhicules lourds.
- o Les évolutions du code de la route.
- o Rappel des principales règles de signalisation et de circulation routière, contrôles et sanctions.
- o Circulation et consignes de sécurité. spécifiques à certaines infrastructures (passage à niveaux, tunnels).
- o Cas d'accident et remplissage d'un constat amiable.
- o Les angles morts.

Qualité de service et rôle commercial du conducteur

- o Les comportements contribuant à la valorisation de l'image de marque de l'entreprise.
- o Prévention des litiges.
- o Qualité de service.
- o Les spécialités du transport.
- o Sensibilisation au développement durable.

Evaluation des acquis et synthèse du stage

Membre du réseau



